



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine**

Affaire suivie par :

Alizée Blondelot

Tél : 04 95 51 52 09

Courriel : udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr

Réf : 2025-UDAP2A-18

Le Directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur Jean-François Hebert

Directeur général des patrimoines et de
l'architecture

182 rue Saint-Honoré

75033 – Paris cedex 01

Ajaccio, le 8 juillet 2025

Objet : AJACCIO – Saisine de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture en vue de l'extension du site patrimonial remarquable sur la commune d'Ajaccio (Corse-du-Sud).

- PJ :
- Etude préalable à l'extension du SPR avec proposition de périmètre
 - Délibération communale du 15/02/2023 actant l'extension du site patrimonial remarquable dans le centre-ville d'Ajaccio
 - Délibération communale du 22/05/2025 actant la proposition d'extension du périmètre

J'ai l'honneur de vous transmettre l'étude de l'extension du site patrimonial remarquable (SPR) sur la commune d'Ajaccio.

Territoire reconnu d'intérêt public dès la seconde moitié du XX^e siècle, le golfe d'Ajaccio concentre de nombreuses protections patrimoniales et environnementales. Le centre ancien est couvert par un SPR avec un règlement de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) depuis 2000, agrandi en 2005. Afin de redonner une cohérence au périmètre, tenir compte de l'architecture liée à l'essor touristique et mettre au goût du jour son règlement face aux enjeux actuels, la municipalité souhaite étendre son périmètre puis réécrire son règlement.

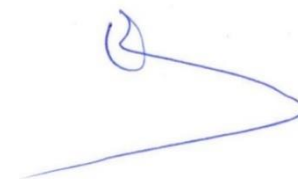
« Ville et Pays d'Art et d'Histoire » depuis 2013, Ajaccio est engagée dans une politique de valorisation de son patrimoine, potentiel de développement touristique et culturel avec de nombreux projets urbains.

Considérant que le projet de périmètre du SPR d'Ajaccio s'applique sur un site bien identifié concentrant une forte densité patrimoniale qui se distingue par son patrimoine remarquable, d'intérêt public, je vous propose de soumettre à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA), le classement de l'extension du SPR d'Ajaccio.

Ce dossier a été accompagné en amont par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corse-du-Sud et a fait l'objet d'échanges préalables avec l'inspection des patrimoines.

Il paraît souhaitable désormais que cet examen par la CNPA puisse être programmé prochainement afin de faire aboutir cette démarche de reconnaissance et valorisation du patrimoine corse.

Pour le préfet et par délégation
Le directeur régional des affaires culturelles



Guillaume DESLANDES